

LIGUE BURUNDAISE DES DROITS DE L'HOMME « ITEKA »

Agréée par l'Ordonnance Ministérielle n°530/0273 du 10 novembre 1994 revoyant l'ordonnance n°550/029 du 6 février 1991



« Est membre de l'Union Interafricaine des Droits de l'Homme et des Peuples (UIDH), est membre affilié de la Fédération Internationale des Ligues des Droits de l'Homme (FIDH), a le statut d'observateur auprès de la Commission Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples sous le numéro de référence OBS.236 et a le statut consultatif spécial auprès de l'ECOSOC. La Ligue Iteka est décentralisée en 17 fédérations et 32 sections ».

Bulletin hebdomadaire « ITEKA N'IJAMBO » n°390 de la Ligue Burundaise des Droits de l'Homme «ITEKA»

Semaine du 02 au 08 octobre 2023



En mémoire de Madame Marie Claudette Kwizera, trésorière de la Ligue Iteka, portée disparue depuis le 10 décembre 2015. De décembre 2015 au 08 octobre 2023, au moins 671 cas de disparitions forcées sont parvenus à la Ligue Iteka.

TABLE DES MATIERES**PAGES**

0. INTRODUCTION	4
I. CONTEXTE	4
I.1. POLITIQUE	4
I.2. SECURITAIRE	5
I.3. ECONOMIQUE, SOCIO-CULTUREL	6
II. DROITS CIVILS ET POLITIQUES	8
II.1. DROIT A LA VIE	8
II.2. DROIT A L'INTEGRITE PHYSIQUE	8
II.2.1. VIOLENCES BASEES SUR LE GENRE	8
II.2.2. TORTURE	9
III. CONCLUSION	10

SIGLES ET ABREVIATIONS

BPEAE : Bureau Provincial de l'Elevage, de l'Agriculture et de l'Elevage

BRB : Banque de la République du Burundi

CNDD-FDD : Conseil National pour la Défense de la Démocratie- Forces de Défense
de la Démocratie

DPE : Direction Provinciale de l'Education

EAC : East-Africa Community

ECOFO : Ecole Fondamentale

REGIDESO : Régie de l'Eau et d'Electricité

SNR : Service National de Renseignement

VBG : Violences Basées sur le Genre

0. INTRODUCTION

Ce bulletin traite le contexte politique, sécuritaire et économique socio-culturel ayant marqué cette période. Il revient aussi sur des droits civils et politiques ainsi que des droits catégoriels. Le présent bulletin se clôture enfin par une conclusion.

Ainsi, pour cette période couverte par ce bulletin, la situation des droits de l'homme a été rapportée comme suit : au moins 2 personnes tuées dont 1 cadavre retrouvé, 3 victimes de VBGs et 15 victimes de torture.

Parmi les victimes figurent 1 nouveau-né tué et 15 mineurs dont 9 filles torturés.

Des membres de la milice Imbonerakure, des administratifs, des agents du SNR et des policiers sont pointés du doigt comme étant des présumés auteurs de la plupart de ces violations des droits humains.

I. CONTEXTE

I.1. POLITIQUE

Nomination de quatre ministres au Gouvernement du Burundi

En date du 02 octobre 2023, le président de la République du Burundi a sorti un décret de nomination de quatre ministres. Il s'agit du Dr Liduine Baradahana, Ministre de la Santé publique ; Prosper Dodiko, Ministre de l'Environnement, de l'Agriculture et de l'Elevage ; Ambassadeur Gervais Abayeho, Ministre des Affaires de la Communauté Est-Africaine, de la Jeunesse, des Sports et de la Culture ainsi que Vénuste Muyabaga, Ministre de la Fonction Publique, du Travail et de l'Emploi. Ces nouveaux ministres ont prêté serment en date du 03 octobre 2023 devant le Président de la République, le Sénat et le Parlement réunis.

A cette même date, lors de la présentation du rapport du 2^{ème} semestre, le Premier Ministre Gervais Ndirakobuca a signalé que seulement le Ministre en charge de l'EAC avait atteint 100% de réalisations.

Signalons que deux ministres sur quatre remplacés avaient répondu aux questions du Sénat et du Parlement réunis en congrès à Kigobe. Ainsi, en date du 26 septembre 2023 c'était le Ministre en charge de l'Agriculture tandis que celui de la Santé Publique avait répondu aux questions en date du 27 septembre 2023. Leurs réponses à certaines questions concernant la vie de la population n'ont pas été convaincantes.

Elections des secrétaires provinciaux du parti CNDD-FDD en conformité avec la nouvelle délimitation des provinces

En date du 07 octobre 2023, des congrès provinciaux du parti CNDD-FDD ont été organisés au niveau des chefs-lieux de 5 nouvelles provinces du Burundi pour élire les secrétaires provinciaux du parti selon la nouvelle délimitation qui ramène les 17 provinces à 5 provinces à savoir

Bujumbura, Gitega, Buhumuza, Butanyerera et Burunga¹. Ainsi, ces congrès ont été rehaussés par la présence de hautes autorités du pays dont le président de la république à Gitega où a été élu Honorable Georges Nshimirimana ; par le président du parlement honorable Gélase Ndabirabe à Butanyerera où a été élu Ferdinand Habimana; par un membre du bureau du Senat, Honorable Ntakarutimana à Buhumuza où a été élu Gérard Barutwanayo ; par le président du Senat Honorable Emmanuel Sinzohagera à Bujumbura où a été élu Alexandre Ngoragoze tandis que Sylvain Nzikoruriho² a été élu pour la province Burunga.

Présentation du nouveau Gouverneur de la province Ngozi

En date du 04 octobre 2023, sur la colline Buniha, commune Ruhororo, province Ngozi, le nouveau Gouverneur, Désire Minani a été présenté à la population de cette province par le Président de la République, Evariste Ndayishimiye. Lors de son discours, le président de la République a indiqué que parmi les autorités considérées comme incompetentes, l'ancien gouverneur est le premier qui a reconnu ses erreurs et qui a démissionné. Il a en outre recommandé au nouveau gouverneur d'organiser des visites de terrain sur les 298 collines de la province pour recueillir des doléances de la population. Le Chef de l'Etat Burundais a appelé les burundais à l'unité, à consolider la paix et la solidarité. Signalons que l'approbation de ce nouveau gouverneur avait eu lieu en date du 28 septembre 2023, au Senat.

Conférence publique des Ministres à Gitega

En date du 06 octobre 2023, au stade Ingoma à Gitega, s'est tenue une conférence publique des Ministres au cours de laquelle ces derniers ont répondu aux questions des journalistes et de la population. Dans cette émission en directe, Domine Banyankimbona, Ministre de la Justice qui a fait face à plusieurs questions que d'autres ministres a justifié que le maintien en détention des personnes acquittées est pour la sécurité de ces dernières et celle du pays.

1.2. SECURITAIRE

Un corps sans vie d'un nouveau-né retrouvé en commune Kigamba, province Cankuzo

Une information parvenue à la Ligue Iteka en date du 02 octobre 2023 indique qu'en date du 30 septembre 2023, vers 13 heures, dans un marais, sur la sous-colline Rununga, colline Humure, commune Kigamba, province Cankuzo, un corps sans vie d'un nouveau-né a été retrouvé. Selon des sources sur place, Jeannette Niragira, âgée de 23 ans, célibataire, cultivatrice, était enceinte et

¹ Communiqué de Presse n°11 de la réunion du Conseil des Ministres du 15 juin 2022.

² Ce dernier a été cité dans plusieurs cas de crimes dont le viol dans la permanence du parti CNDD-FDD et il a menacé d'éliminer quelqu'un ayant soutenu la famille de la victime voir Bulletin 325.

avait caché sa grossesse à ses parents. Elle a mis au monde à la maison, en l'absence de ses parents et a étranglé le bébé avant de le jeter dans une petite rivière séparant la colline Rusagara et Humure de la même commune. La présumée auteure a été arrêtée sur la colline Kibungo, commune Kigamba et a été conduite au cachot du commissariat provincial de police à Cankuzo.

Une femme blessée en commune et province Makamba

Une information parvenue à la Ligue Iteka en date du 02 octobre 2023, indique qu'en date du 28 septembre 2023, vers le matin, Odette, enseignante, maître responsable de l'école privée "Betsarel" a été frappée par un policier du commissariat communal de police de Makamba. Selon des sources sur place, Odette était sur une moto au pont de la rivière Muyogo du chef-lieu de la province Makamba quand elle se rendait à une réunion de service. Un policier du commissariat communal de police de Makamba l'a frappée au niveau de sa colonne vertébrale qui est fracturée et elle est tombée par terre. Odette a été évacuée vers l'hôpital de Makamba pour des soins médicaux. Le commissaire communal de police a promis que des mesures seront prises contre le policier et le conducteur de taxi-moto.

Réunion des membres de la milice Imbonerakure en commune Busoni, province Kirundo

En date du 04 octobre 2023, sur la colline Gatete, commune Busoni, province Kirundo, dans la réserve naturelle de Murehe, une réunion des représentants des Imbonerakure de la province de Kirundo a été organisée par Abel Ahishakiye, leur représentant provincial à Kirundo. Sur chaque colline étaient choisis 5 Imbonerakure pour participer à la réunion. Selon des sources sur place, l'objet de cette réunion était de sélectionner des Imbonerakure membres du comité provincial de Butanyerera.

1.3. ECONOMIQUE, SOCIO-CULTUREL

Nomination du nouveau Gouverneur de la BRB

En date du 8 octobre 2023, est sorti un décret de nomination du nouveau Gouverneur de la BRB, Edouard Normand Bigendako. Il a remplacé Dieudonné Murengeantwari qui occupait ce poste depuis le 08 octobre 2022. Celui-ci a non seulement été remplacé mais il a également été arrêté quand il se préparait à une mission de service au Maroc. Ce remplacement est intervenu après que la dépréciation de la monnaie Burundaise se remarque à voir la fluctuation des prix de devise. Les devises sont rares et certaines entreprises étrangères ont commencé à faire payer les services dans les monnaies étrangères dont les compagnies aériennes. C'est durant sa direction à BRB que des billets de 5000 FBU et 10000 FBU ont été changés précipitamment occasionnant des pertes pour certains propriétaires.

Manque criant de semences sélectionnées de maïs en province Makamba

Une information parvenue à la Ligue Iteka en date du 02 octobre 2023 indique qu'en date du 29 septembre 2023, au BPEAE de Makamba, plusieurs agriculteurs se sont rassemblés à la recherche des semences sélectionnés de maïs. Selon des sources sur place, ces semences sélectionnées sont de types Pane 53 et de types Bazoka. Les prix d'un paquet de 2 kilogrammes coûtent respectivement 20 000 fbu et 9 000 fbu selon les prix fixés par le Gouvernement. Quelques jours auparavant, des moniteurs agricoles collinaires avaient dressé une liste des besoins de ces agriculteurs et avaient envoyé ces listes au niveau des communes. Ces moniteurs agricoles avaient aussi appelé la population que les semences sélectionnées de maïs étaient disponibles. Cependant, plusieurs agriculteurs n'ont pas pu bénéficier de ces semences suite à l'insuffisance des quantités. Cela a été à l'origine de la hausse des prix des semences tel qu'il a été observé en date du 02 octobre 2023 où 2 kilogrammes de semences sélectionnées de maïs de types Pane 53 et de type Bazoka ont coûté respectivement 40 000 fbu et 30 000 fbu. Des agriculteurs s'inquiètent que face à ces montées de prix de semences sélectionnés de maïs, ils ne vont pas semer la saison culturale 2024 A.

Des abandons scolaires en province Cibitoke

Au cours de l'année scolaire 2022-2023, des cas d'abandons scolaires ont été répertoriés en province Cibitoke. Comme le montre le graphique ci-après, 20122 élèves dont 19652 cas du niveau fondamental et 470 cas au post-fondamental ont abandonné les écoles. Les causes de ces abandons sont entre autres des grossesses non désirées avec 52 cas dans les deux niveaux, la pauvreté, le viol et le manque de matériel scolaire.

Figure des abandons scolaires de la DPE Cibitoke au cours de l'année scolaire 2022-2023³

DCE	Au niveau fondamental		Total 1	Au niveau post-fondamental		Total 2	Total 1+2
	Filles	Garçons		Filles	Garçons		
Buganda	1344	1556	2900	0	0	0	2900
Bukinanyana	1136	1312	2448	46	31	77	2525
Mabayi	1147	1315	2362	21	26	47	2409
Mugina	1238	1508	2746	40	90	130	2876
Murwi	3068	3109	6177	9	14	23	6200
Rugombo	1311	1608	2919	83	110	193	3112
TOTAL	9244	10408	19652	199	271	470	20122

³ Bureau des statistiques de la DPE Cibitoke

Manque criant de l'eau potable au centre de la province Ngozi

Une information parvenue à la Ligue Iteka en date du 03 octobre 2023 indique que depuis août 2023, les quartiers de Kigobe, Gisagara, Shikiro, Kinyami et Rubuye de la ville de Ngozi n'ont pas de l'eau potable. Selon des sources sur place, des responsables de la REGIDESO, section eau ont fait savoir que des coupures répétitives d'électricité sont à l'origine de ce manque de l'eau potable. Les pompes des points de collecte de l'eau de Budahamagarwa et Nyakijima ne peuvent pas tourner sans énergie électrique. Des habitants de ces quartiers sont obligés de parcourir de longues distances à la recherche de l'eau potable et sont obligés de payer une somme de 500 fbu pour un bidon de 20 litres.

Contributions forcées en commune et province Muyinga

Du 03 au 04 octobre 2023, sur les collines Kinyota et Kibogoye, commune et province Muyinga, les chefs de ces collines ont passé de porte à porte dans la collecte de l'argent destiné à l'accueil des chefs des ligues des jeunes Imbonerakure et des femmes du parti CNDD-FDD de la province Muyinga alors qu'ils célébraient la fête des Imbonerakure. Selon des sources sur place, chaque ménage payait au minimum la somme de 5 000 fbu. Toutes les boutiques et des kiosques étaient fermés toute la journée du 04 octobre 2023 dans toutes les zones Muyinga et Cumba de la commune Muyinga. Selon les mêmes sources, cette célébration qui a eu lieu sur le terrain du Lycée communal Muyinga a aussi paralysé des activités de cette école à cause du bruit.

II. DROITS CIVILS ET POLITIQUES

II.1. DROIT A LA VIE

Un détenu mort au cachot du SNR à Cibitoke

En date du 3 octobre 2023, au cachot du SNR à Cibitoke, Oscar Ndabigenge alias Matwi, ancien combattant du groupe armé du CNDD-FDD, résidant sur la colline Kibande, commune Mabayi, province Cibitoke est mort suite aux coups de bâtons lui infligés par des agents du SNR sur l'ordre de leur responsable provincial, Ahmed Nabil Sindayigaya. Selon des sources sur place, la victime avait été arrêtée avec d'autres personnes au mois d'août 2023 par des agents du SNR. Selon les mêmes sources, il avait été accusé d'avoir assassiné Isidore Niyongabo, responsable communal des Imbonerakure, d'avoir ravitaillé des rebelles parlant le Kinyarwanda et du trafic d'or dans la réserve naturelle de la Kibira. Le cadavre de la victime a été conduit à la morgue de l'hôpital Cibitoke.

II.2. DROIT A L'INTEGRITE PHYSIQUE

II.2.1. VIOLENCES BASEES SUR LE GENRE

Une fillette violée en commune et province Bururi

Une information parvenue à la Ligue Iteka en date du 02 octobre 2023 indique qu'en date du 04 septembre 2023, au quartier Kirwati, commune et province Bururi, A-L.M., âgée de 6 ans, a été violée par Eric Manirakiza, âgé de 43 ans, policier de la Protection Civile de Bururi. Selon des sources sur place, le présumé auteur qui était allé voir la mère de l'enfant ne l'avait pas trouvée et a violé cette fillette. Eric Manirakiza a été arrêté et conduit au cachot communal de Bururi avant d'être transféré à la prison de Bururi tandis que la victime a été conduite à l'hôpital de Bururi pour des soins médicaux.

Une fillette violée en commune Rutovu, province Bururi

En date du 5 octobre 2023, sur la colline Kagimbu, commune Rutovu, province Bururi, C. M., âgée de 10 ans, élève en 6^{ème} année à l'ECOFO Kagimbu, a été violée par Jules Bizoza, âgé de 26 ans, travailleur domestique de la famille voisine de la victime. Selon des sources sur place, la victime venait de l'école et elle a rencontré le présumé auteur qui l'a conduite par force dans une brousse pour la violer. Selon les mêmes sources, le présumé auteur a pris fuite après l'acte tandis que la victime a été conduite à l'hôpital de Rutovu pour des soins médicaux.

Une élève maltraitée en commune Kabarore, province Kayanza

En date du 02 octobre 2023, à l'ECOFO Rukere, commune Kabarore, province Kayanza, Magnus Girukwishaka, âgé de 43 ans, enseignant de la 6^{ème} année, a donné des exercices de mathématiques à ses élèves dont Arlette Nshimirimana, âgée de 14 ans, qui était dans un groupe qui n'avait pas réussi ces exercices. Selon des sources sur place, l'enseignant s'est moqué d'Arlette en disant qu'elle n'a pas réussi car elle est vieille. Magnus a ordonné à ses élèves de fixer leurs regards sur la victime. Depuis ce jour, Arlette n'est pas retournée à l'école à cause de cette humiliation lui infligée par son enseignant et ses camarades de classe.

II.2.2. TORTURE

Quinze élèves dont 9 filles tabassés en commune Mugina, province Cibitoke

En date du 03 octobre 2023, vers 15 heures, à l'ECOFO Buseruko I, commune Mugina, province Cibitoke, Emmanuel Ihabose, enseignant à cette école a tabassé Sonia Nizigiyimana, âgée de 15 ans, Glentine Igiraneza, âgée de 17 ans, Kelly Ngiriyeneza, âgé de 15 ans, Amy Noëlla Manirakiza, âgée de 13 ans, Faïda Niyonsaba, âgée de 16 ans, Adelphine Nijimbere, âgée de 15 ans, Venuste Irakoze, âgé de 13 ans, Tumaini Kwizerimana, âgée de 15 ans, Cynthia Niyokwizera, âgée de 13 ans, Milliamu Igiraneza, âgée de 14 ans, Ombeni Coroka, âgé de 14 ans, Falienne Igirimbabazi, âgée de 14 ans, Fiston Niyonyishu, âgé de 15 ans, Léonce Niyongabo, âgé de 11 ans et Lewis Nkurikiye, âgé de 13 ans, tous écoliers de la 6ème année. Selon des sources sur place, ces élèves ont été accusés du dérangement en classe. Chaque écolier avait été battu à 10 coups de bâtons de bambous et leurs traces étaient visibles sur leurs corps tandis que Sonia Nizigiyimana a été blessée

au niveau des jambes. Selon les mêmes sources, Emmanuel Ihabose, a été arrêté en date du 05 octobre 2023 par la police et a été conduit au cachot du commissariat communal de Mugina.

III. CONCLUSION

La Ligue Iteka constate une détérioration continue de la situation des droits de l'homme dans les différents coins du pays.

Elle s'insurge contre l'impunité des crimes observés et demande à l'Etat de poursuivre en justice leurs auteurs sans parti pris.